SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 20 mars 2025 (PV-CX698)
12h
Local 3813 pavillon de la Santé

Présences
Professeure Sonia El Euch, présidente
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Lyson Marcoux, secrétaire (congé de maladie)

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX698-20-03-2025-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 27 février 2025 (CX696) et du 13 mars 2025 (CX697 - extra)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Rapports des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat
    2. Trésorerie
    3. VPSC
    4. VPAU
    5. VPAS
    6. VPRT
    7. Présidence
7. Invitée – Conseillère de la FQPPU
8. Dégagements pour activités syndicale
9. CRAC – Désignation du représentant du Syndicat
10. CSC – Budget dons 2024-2025
11. Activité de reconnaissance
12. Huis clos
13. Date de la prochaine réunion régulière : 10 avril 2025

14. Clôture de la réunion

CX698-20-03-2025-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, la Présidente souhaite la bienvenue aux collègues.

CX698-20-03-2025-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

La Présidente demande l'ajout du point *Activité de reconnaissance*.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 698e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX698-20-03-2025-03 Lecture et adoption des procès-verbaux du 27 février 2025 (CX696) et du 13 mars 2025 (CX697 – extra)

PV-CX696-27-02-2025

La Présidente présente le procès-verbal de la 696e réunion du comité exécutif tenue le 27 février 2025.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 696e réunion du comité exécutif tenue le 27 février 2025.

Adoptée à l'unanimité.

PV-CX697-13-03-2025 – extra

La Présidente présente le procès-verbal de la 697e réunion du comité exécutif tenue le 13 mars 2025.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 697e réunion du comité exécutif tenue le 13 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

CX698-20-03-2025-04 Affaires découlant

La Présidente parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

CX698-20-03-2025-05 Correspondance et information

Le Trésorier indique que les retenues à la source du mois de janvier 2025 et de février 2025 ont été payées.

- RAS janvier 2025 : ARC : 4 327,04$; MRQ : 8 865,56$
- RAS de février 2025 : ARC: 4 327,04$; MRQ : 8 865,56 $

CX698-20-03-2025-06 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat**
   (absence)

2. Trésorerie

- À la suite des problématiques soulevées lors des dernières réunions du conseil syndical (*cf. PV-CS370-13-03-2025-04*), le Trésorier a sollicité une rencontre avec le vice-rectorat à l'administration et aux finances et le vice-rectorat aux ressources humaines. La rencontre a pour objectif de faire part de nos préoccupations à l'égard de l'accroissement de la rigidité administrative et de l'érosion de la subsidiarité départementale. Cette rencontre s'inscrit également dans le contexte du Chantier sur la structure académique pour lequel les enjeux financiers et de gestion budgétaire sont demeurés en arrière-plan.
- Le Trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 31 janvier 2025 (VP731 à VP739) et le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 28 février 2025 (VP740 à VP747). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Présentation de l'état des résultats au 28 février 2025.
- Présentation de l'état des placements au 28 février 2025.

3. Vice-présidence aux services à la collectivité

- La conférence de la professeure Amandine Catala, Département de philosophie, UQAM, a eu lieu le mardi 18 mars, de midi à 13h. Il y avait environ 25 personnes en présence et 50 en ligne. Les coorganisateurs ont très apprécié le travail de collaboration.
- Après consultation du Trésorier pour explorer les options, le Comité des services à la collectivité (CSC) demande si le budget Dons du Comité exécutif peut être utilisé pour soutenir une demande acceptée par le CSC, puisque son budget 2024-2025 est épuisé. Le point sera traité au point 10 du présent ordre du jour.

4. Vice-présidence aux affaires universitaires

(absence)

En l'absence de la VPAU, le CAU fait la lecture du rapport.

- Les prochaines réunions du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UQTR se tiendront le lundi 24 mars. L'analyse des documents est présentement en cours.
- La réunion du Comité multisyndicale en santé et sécurité au travail s'est tenue le 26 février. Nous y avons pris connaissance d'une déclaration d'accident d'une personne professeure. Il n'y a pas de suivi ou d'intervention nécessaire.
- Envoi de commentaires au sujet de la révision de la *Politique d'appréciation des enseignements* à la demande du décanat des études.

5. Vice-présidence aux affaires syndicales

(absence)

6. Vice-présidence aux relations de travail

- Dans le dossier du professeur qui s'est vu refusé sa demande d'AÉR, ce professeur a apporté des modifications à son projet qui a finalement été adopté par la commission des études du 4 février 2025 (*cf. PV-CX696-27-02-2025-06.6*). La VPRT est en attente d'un retour du professeur pour assurer la continuité.

- Projet de lettre d'entente relative à la renonciation au report de l'échéance du 2e contrat d'une professeure à la suite d'un congé maternité. Une deuxième rencontre est à venir avec la professeure.
- Problématique pour le remboursement de frais de déplacement et hébergement. Le remboursement a été obtenu. Dossier clos.
- Entente MEQ-UQTR et octroi de 5 libérations d'enseignement. Un avis a été demandé au procureur du Syndicat. Des informations supplémentaires ont été demandé pour élaborer l'analyse du dossier.
- Dans le dossier de la professeure ayant obtenu 6 dégagements, l'assemblée départementale a voté le transfert des dégagements (*cf. PV-CX696-27-02-2025-06.6*). L'employeur analyse des options.
- En suivi du dossier précédent, des professeur,es voulant refuser ou étant inconfortables avec la décision se sont informées quant aux possibilités de refuser. Dossier clos.
- Révision et adaptation du texte de la convention collective par une réviseure externe (rédaction inclusive), une discussion s'est tenue le 19 mars 2025 avec la conseillère-cadre en négociation et conditions de travail, Mme Florence Gill-Joyal, concernant les options. Une rencontre avec la firme est à venir.
- Report du solde des dépenses non utilisées au budget de l'année suivante selon les articles 14.04 et 14.05 de la convention collective. Une lettre d'entente est en processus de signature.
- Retards pour l'adoption des politiques départementales en raison de la nouvelle convention collective. Une discussion en comité des relations de travail est à venir.
- Application de la lettre d'entente no.4. Durée du premier contrat des professeurs embauchés en 2024-2025. Une lettre d'entente est en processus de signature.
- Un nouveau cas concernant les cotisations professionnelles a été porté à l'attention de la VPRT.
- Responsables de programmes et (non) reconnaissance, des informations ont été fournies à deux professeurs sur les définitions, les distinctions et la création de comité de programme. À venir : responsable et direction de clinique.
- UBR, dépenses admissibles et gestion. Une enquête auprès des départements est à venir. Le sujet pourrait être discuté à une réunion de la CDDD.
- Plan des effectifs – École de gestion. Une rencontre avec trois départements par l'administration s'est déroulée. La VPRT y a participé à titre d'observatrice.
- Un nouveau cas relatif au climat de travail a été porté à l'attention de la VPRT le 19 mars.

7. Présidence

- Rencontre avec le Vice-Recteur aux ressources humaines, M Olivier Malo, au sujet du retrait des téléphones des bureaux des professeur.es. Suivi fait aux professeur.es au conseil syndical du 13 mars. Pour obtenir un appareil téléphonique, une demande doit être adressé via un formulaire au STI.
- Rencontre le 24 février de l'Intersyndicale au sujet du projet de restructuration de l'Université. Il a notamment été discuté d'une proposition d'une lettre conjointe à adresser au Recteur pour reporter la mise en œuvre prévue en juin afin d'analyser les impacts des deux propositions (regroupement académique et regroupement administratif) sur notre convention collective. Le Syndicat du personnel professionnel a refusé de cosigner la lettre.

- Étude sommaire de l'impact de la restructuration de l'Université sur la Convention collective 2022-2027 :

(1 = présence d'impact, 0 = aucun impact anticipé, T = pourrait créer des tensions)

Convention collective 2022-2027	Modèle Admin.	Modèle Acad.
Article 1 - Définitions	1	1
Article 2 - Dispositions générales	1	1
Article 3 - Reconnaissance du Syndicat et liberté d'action	0	T
Article 4 - Représentation des professeurs	1	1
Article 5 - Libertés politiques et non-discrimination	0	0
Article 6 - Régime syndical	1	1
Article 7 - Commission des études	0	1
Article 8 - Répartition des postes	1	1
Article 9 - Embauche	1	1
Article 10 - Fonction des professeurs	1	1
Article 11 - Évaluation	1	1
Article 12 - Permanence	0	0
Article 13 - Sécurité d'emploi	0	0
Article 14 - Régime de perfectionnement	1	1
Article 15 - Congé sans traitement	0	0
Article 16 - Vacances annuelles	0	0
Article 17 - Congés de maladie et de compassion	0	0
Article 18 - Mesures disciplinaires	1	1
Article 19 - Congés parentaux	0	0
Article 20 - Régime d'assurances collectives	0	0
Article 21 - Régimes de retraite	0	0
Article 22 - Classification et traitement	0	0
Article 23 - Conventions diverses	1	1
Article 24 - Procédures de règlement des griefs	1	1
Annexe A - Préretraite et retraite	0	0
Annexe B - Dispositions particulières applicables aux professeurs sous octroi et aux titulaires de chaires privées	1	1
Annexe C - Fonds départementaux de soutien aux activités académiques	1	1
Annexe D - Professeur titulaire d'une chaire ou détenteur d'une subvention salariale	0	0
Annexe E - Professeur clinicien	0	0
Lettre d'entente 1 - Titres de professeur agrégé et professeur titulaire	0	0
Lettre d'entente 2 - Suspension de la limite de cours en appoint	1	1
Lettre d'entente 3 - Reconnaissances de tâche pour les stages	0	0
Lettre d'entente 4 - Répartition des postes et embauche	1	1

Lettre d'entente 5 - Répartition des fonds de recherche	1	1
Lettre d'entente 6 - Mise en œuvre des modalités de l'Annexe I	1	1
IL FAUT FAIRE UNE ANALYSE D'IMPACT (+ ET -) PAR REGROUPEMENT		

- Rencontre avec la VPAS et la VPRT au sujet des rôles et responsabilités au sein du Comité des relations de travail du Syndicat.
- Rencontre avec la Protectrice universitaire, Me Geneviève Hardy, au sujet des délais de traitement des dossiers de plaintes, harcèlement, etc. La Présidente propose de l'inviter à la prochaine réunion du conseil syndical.

CX698-20-03-2025-07 Invitée – Conseillère de la FQPPU

Le point a été traité avant le point 6 Rapport des membres du comité exécutif.

La Présidente accueille la conseillère à l'analyse des conditions de travail des professeur.es et à la mobilisation de la FQPPU, Mme Nil Ataogul.

La conseillère explique qu'elle rencontre les exécutifs des syndicats membres de la FQPPU pour échanger des projets en cours, des ressources mises à la disposition des membres, ainsi que le soutien que la FQPPU peut apporter.

Après les discussions, les membres du comité exécutif souhaitent qu'une formation ou des ressources sont mis à leurs dispositions au sujet de l'équité salariale.

La conseillère de la FQPPU quitte la réunion.

CX698-20-03-2025-08 Dégagements pour activités syndicale

La Présidente demande au CAU de présenter le point.

Le CAU présente le solde des dégagements pour activité syndicale pour l'année 2024-2025. Considérant l'absence pour congé de maladie de la secrétaire, la professeure Lyson Marcoux, le Service des ressources humaines avait procédé à un versement de compensation au Syndicat de 0,4167 dégagement le 5 décembre 2024 (*cf. PV-CX687-19-09-2024-07*). Le CAU demande au CRT d'entreprendre une nouvelle démarche auprès du Service des ressources humaines pour l'obtention d'un nouveau versement considérant la prolongation du congé de maladie de la professeure Marcoux.

Le solde devra être octroyé avant la fin de l'année financière, au 30 avril 2025. Le point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité exécutif prévu pour le 10 avril 2025.

Le Trésorier rappel la volonté du conseil syndical de procéder à l'achat de deux (2) dégagements d'enseignement pour le fonctionnement du comité exécutif, ainsi que deux (2) autres dégagements, pour un total de quatre (4), afin de soutenir la participation du Syndicat dans le cadre du vaste Chantier sur la structure de la gestion académique. Le conseil syndical a résolu que le Syndicat entreprenne des démarches auprès de l'UQTR afin que celle-ci rembourse l'achat de deux (2) dégagements.

CONSIDÉRANT le Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT l'article 3.15 a) de la convention collective 2022-2027;
CONSIDÉRANT la résolution *PV-CS370-13-03-2025-07.2* du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT les explications du Trésorier ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de procéder à l'achat de quatre (4) dégagements d'enseignement et de demander à l'administration de l'UQTR de rembourser au Syndicat l'achat de deux (2) dégagements d'enseignement pour le travail à accomplir dans le cadre du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique pour l'année 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité.

CX698-20-03-2025-09 CRAC – Désignation du représentant du Syndicat

La Présidente invite le Trésorier à présenter le point.

Le Trésorier indique que son mandat de représentant du Syndicat au Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC) s'est terminé le 5 novembre 2024. Il souhaite renouveler son mandat.

CONSIDÉRANT la résolution *CX650-03-11-2022-09 CRAC – Désignation du représentant du Syndicat* ;
CONSIDÉRANT la fin du mandat au 5 novembre 2024 du professeur Pier-Luc Lajoie au CRAC ;
CONSIDÉRANT la volonté du professeur Pier-Luc Lajoie de solliciter un renouvellement de mandat au CRAC ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner le professeur Pier-Luc Lajoie comme représentant du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR au Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC) pour un mandat de deux (2) années.

Adoptée à l'unanimité.

CX698-20-03-2025-10 CSC – Budget dons 2024-2025

La VPSC explique que le budget dons 2024-2025 du Comité des services à la collectivité (CSC) est épuisé. Après une consultation auprès des membres du CSC, il est demandé au comité exécutif d'octroyer un soutien financier d'un montant de 350 $ à « Jeux de l'éducation » (*cf. PV-CSC253-01-04-2025-5.1*).

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'octroyer un soutien financier de 350 $ à Jeux de l'éducation.

Adoptée à l'unanimité.

CX698-20-03-2025-11 Activité de reconnaissance

Le point est présenté avant le point 3 Lecture et adoption des procès-verbaux du 27 février 2025 (CX696) et du 13 mars 2025 (CX697 - extra).

La Présidente tient à souligner le 15e anniversaire d'embauche de Madame Diane Beauchemin au poste de conseillère aux relations de travail (1er mars 2010).

Les membres du comité exécutif remercient chaleureusement la conseillère pour son apport au Syndicat et à la défense des professeur.es, sa rigueur et son professionnalisme dans l'exécution de ses tâches et autres activités syndicales connexes.

CX698-20-03-2025-12 Huis clos

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX698-20-03-2025-13 Date de la prochaine réunion

La Présidente rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 10 avril 2025.

CX698-20-03-2025-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Sonia El Euch Présidente de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion